

## REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX - Gironde

### Communauté de Communes de Captieux – Grignols Communauté de communes du Bazadais

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT9 – Gironde
Date de la réunion	13 septembre 2011
Lieu de réunion	Mairie de Captieux
Référence	GPSO-11-ISA-1-CRT-4688-v1

#### Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- **Introduction** : RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juin 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.
- **Présentation des optimisations effectuées sur le tracé retenu par le COPIL du 23/06/11**
  - Reprise du tracé en plan du débranchement de Bordeaux – Espagne : le décalage vers l'Est du débranchement permet de limiter l'impact sur la vallée de la Gouaneyre et de ne franchir celle-ci que par un seul viaduc
  - Optimisation du raccordement Sud Sud en tenant compte des études capacitaires : une fois débranché de Bordeaux – Toulouse, le raccordement Sud Sud peut passer de double voie à voie unique. Cette optimisation permet de ne franchir la vallée du Ciron qu'avec un seul

ouvrage d'art, et de ne pas mettre en place de saut de mouton lors du raccordement sur Bordeaux – Espagne.

- Reprise du tracé en plan dans la zone de la vallée du Barthos pour éviter les enjeux environnementaux les plus forts de ce secteur et mise en place de viaduc pour préserver le lit mineur et les berges du Barthos et de la Garonne

- **Balayage des rétablissements**

Le principe de construction de la LGV est expliqué, à savoir, le défrichement assorti de dessouchage sur 25 m environ de part et d'autre des emprises ferroviaires définitives. Ce principe est soumis à l'avis des services de secours et de la profession sylvicole. Il permet de préserver la voie ferrée de chute d'arbre et de mettre en place des pistes latérales de circulation (en grave non traitée ou en sable).

Il est indiqué que le positionnement des passages pour la grande faune (PGF) en fonction des corridors de déplacement est en cours de réalisation sur la base d'échange avec les fédérations de chasse et les écologues. Il est précisé que certains PGF pourront être de type mixte (empruntable par la faune et les exploitants forestiers + services de secours), certains seront spécifiques (empruntable uniquement par la faune, et par les services de secours uniquement en cas de nécessité).

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les pistes mises en œuvre latéralement à la LGV.

Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

**Conseil Général de la Gironde :**

Le rétablissement de la piste cyclable RD802, coupée juste par le projet dans la zone de débranchement de Bordeaux – Espagne est à travailler. La proposition de rétablissement le long de la RN524 n'est pas nécessairement la bonne solution.

Le schéma de rétablissement de la RD10 (Captieux – Escaudes) ne convient pas ni à la CdC et mérite une reprise d'étude. Le Conseil général veut être associé à cette réflexion.

**DIR Sud Ouest :**

Rappelle le respect des normes SETRA à appliquer sur l'itinéraire Grand Gabarit, et notamment les contraintes de tracé, profil en long et profil en travers, ainsi que les distances de visibilité  
Rappelle la nécessité de garantir le passage des convois, de préserver la fibre optique située le long de l'itinéraire.

**Communauté de communes de Captieux – Grignols :**

Demande de reprendre le schéma de voirie dans la zone de la halte Sud Gironde et de l'Ecopôle, et notamment le rétablissement de la RD10, souhaité à l'identique du rétablissement actuel fait par l'A65.

- **Conclusion :** RFF effectue la synthèse de la réunion, rappelle les optimisations du tracé retenu par le COPIL et souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet comme demandé par le préfet.